



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 11-300625

Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AE 840 / Vente au profit de Madame TURPIN Marie, Andrée

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 26 juin 2025 (faute de quorum lors de la séance du 26 juin 2025 dont convocation a été faite le 20 juin 2025) et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **16**

Absents : 08

Procurations : 05

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : Joan DORO

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TRENTE JUN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le TRENTE JUN à DIX-HUIT HEURE le Conseil municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe à Sabine IGOUFE – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint à Gina DALLEAU – Sabrina HOARAU conseillère municipale à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Sonia ALBUFFY – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Joan DORO



LE MAIRE,

Johnny PAYET

Publicité faite le 04 juillet 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM11-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Affaire 11-300625

Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AE 840 / Vente au profit de Madame TURPIN Marie, Andrée

Le Maire rappelle l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales qui indique que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Par délibération en date du 25 mai 2022, l'assemblée a validé la cession de plusieurs lots attribués suite à un appel à candidatures et a décidé de confier la commercialisation des parcelles communales non attribuées à une agence immobilière dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

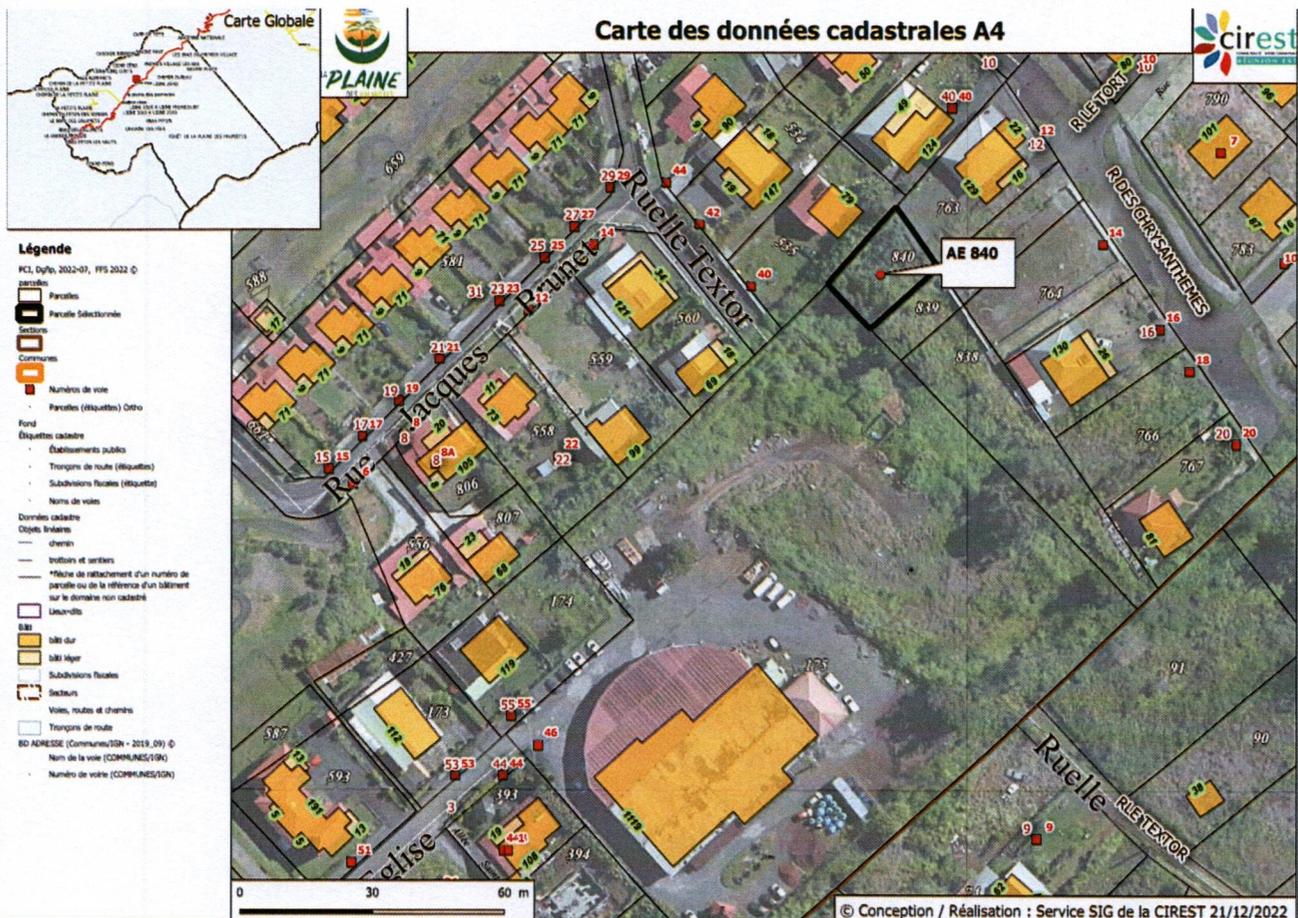
De manière non exclusive, et suite à la décision d'attribution en date du 26 septembre 2024, une deuxième commercialisation est confiée à :

- L'agence VICTOIRE IMMOBILIER, Cité Vidot, 1 allée des Roses, à Saint Denis,

Le Maire rappelle dans le tableau ci-dessous, la concordance des lots, la superficie et le prix de vente des parcelles :

REFERENCE CADASTRALE	ADRESSE	SURFACE m ²	SURFACE à céder	AVIS DES DOMAINES PRIX DE CESSION HT
AD 565	Rue de la République	2216	2000	213 000,00 €
AD 403	Rue de la République	1 366	1 366	166 000,00 €
AE 840	Rue des Chrysanthèmes	339	339	38 650,00 €
AM 967 – lot A	Rue Arzal Adolphe	759	759	67 600,00 €
Am 967 – lot B	Rue des Goménolés	622	622	55 400,00 €

Le Maire informe que l'agence a fait parvenir à la commune une proposition ferme d'achat pour la parcelle AE 840, émanant de Madame TURPIN Marie Andrée. Ainsi, la Ville a sollicité l'avis des Domaines en date du 10 février 2025.



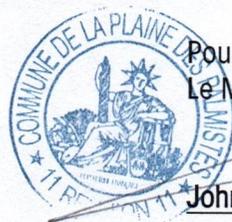
Plan de situation de la parcelle AE 840

Il est proposé au Conseil municipal la cession de la parcelle AE 840 au prix de 38 650 € pour une surface de 339 m². Ce prix de vente s'entend hors frais notariaux et hors frais d'agence devant rester à la charge de l'acquéreur. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 contres** (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Érick BOYER),

- **INVITE** les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** la cession de la parcelle cadastrée AE 840 à Madame TURPIN Marie, Andrée au prix de 38 650 €, d'une superficie cadastrée de 339 m²,
- **CHARGE** le notaire, Maître LOCATE, à Saint-Denis, de la rédaction de l'acte,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET

TURPIN MARIE ANDREE
12 RUE RAYMOND VERGES
97470
SAINT BENOIT
TEL 0692840513

KELLY RIVIERE
AGENCE VICTOIRE IMMOBILIER
1ALLEE DES ROSES
CITE VIDOT
97400 SAINT DENIS
18/02/2025

**Objet : Lettre d'intention pour la réservation de la parcelle AE 840 Situé à 500 97431 La
Plaine des Palmiste**

Madame, Monsieur

Je me permets de vous écrire pour vous faire part de mon intérêt pour achat de la parcelle AE840 situé rue des chrysanthèmes
La présente lettre fait suite a nos divers échanges faisant état de notre volonté mutuel de conclure un contrat de vente immobilier

La lettre a pour objet de manifester par écrit l'intention de conclure le contrat de vente
Entre les partis suivants
Acquéreur d'une part

Madame TURPIN MARIE ANDEREE
Demeurant a 12 rue Raymond verges
97470 saint benoit

Autre Part
KELLY RIVIERE
AGENCE VICTOIRE IMMOBILIER
1 ALLEE DES ROSES
CITE VIDOT
97400 SAINT DENIS

C'est donc avec un grand enthousiasme que je vous envoie cette lettre d'intention pour vous faire part de mon intérêt pour acquérir cette parcelle de terrain
Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour vous rencontrer lors d'un entretien.

Je vous prie d'agréer, (Madame, Monsieur), l'expression de mes sincères salutations.

Signature

